



SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : contact@cgtpointpmbm.fr

Téléphone des Délégués Syndicaux CGT :

Emma 06 08 82 67 58 / Denis 06 08 82 68 11 / Jean Luc 06 74 56 81 08

Pour plus d'infos : <http://www.cgtpointpmbm.fr>

UNE RENTREE SOCIALE POUR UN DEPART EN RETRAITE A 60 ANS

Déblocage anticipé de la participation / intéressement

Vous avez reçu une information de la part de la direction. La CGT l'a dit au CE négoce de juillet, nous contestons le fait que Saint-Gobain n'autorise pas le déblocage du PEG des années 2010 à 2012.

La CGT a pris contact avec la direction du groupe Saint-Gobain, pour affirmer que ce déblocage devrait être complet. C'est-à-dire, que l'on devait pouvoir obtenir « l'entièreté » du montant de 20 000€.

Il ne reste que l'année 2009 à débloquer puisqu'en général, dès que les sommes sont disponibles au bout de 5 ans, les salariés demandent à en bénéficier.

Par contre la prime de participation déposée sur le compte courant bloqué de l'entreprise est déblocable, sans exclusion des années 2010 à 2012.

Cette loi mal conçue par les législateurs permet à Saint-Gobain de minimiser les montants à verser aux salariés qui, dans le pire des cas, risquent de ne rien débloquent du tout.

Pour la CGT, rien ne remplace le salaire socialisé payé chaque mois.

Prime de partage des profits

Lors de la réunion de négociations nationales, la direction du groupe Saint-Gobain a proposé 125€, puis 140€ pour finir à 150€. Ces propositions n'ont pas reçu l'aval des syndicats. Il n'y a pas d'accord mais décision unilatérale de la direction du groupe.

150€ de prime pour 48 646 salariés Saint-Gobain France, cela fait un peu plus de **7 millions pour les travailleurs, 650 millions pour les actionnaires**. Quel sens de l'équité de la part de la direction du groupe !!!!

Point de vue de la CGT Saint-Gobain :

- *Depuis plusieurs années, la CGT rappelle qu'elle est contre le principe de cette prime.*
- *Que le montant de 200€ donné en 2012 aux salariés a été ridicule par rapport à ce que Saint-Gobain reverse en dividende.*
- *Depuis 5 ans, les salariés subissent toutes les restrictions, et pourtant, Saint-Gobain décide pour la 2ème année consécutive, de distribuer à nouveau 650 millions d'euros de dividendes aux actionnaires, Saint-Gobain ne demande pas à chaque partie le même sacrifice.*

La CGT demande l'arrêt de la récession sur les emplois, les salaires et les avantages sociaux en général.

Contrat de génération

La direction, comme le prévoit la loi, nous a présenté un diagnostic préalable aux négociations sur le contrat de génération qui porte sur la pyramide des âges, les caractéristiques des jeunes et des seniors et leur place respective dans l'entreprise, les conditions de travail des seniors et les situations de pénibilité, la mixité des emplois, les prévisions de départs à la retraite, les perspectives de recrutement, les compétences considérées comme essentielles pour l'entreprise.

Notre délégation CGT a exprimé à la direction de la MBM les revendications ci-après :

- **Objectifs réels et concrets d'embauche** de jeunes et de seniors en CDI ;
- **Mixité et égalité** dans les emplois, l'accès aux postes de responsabilités et à la formation, à qualification égale = salaire égal ;
- **Maintien des seniors dans l'emploi**, transmission du savoir, **mesures de fin de carrière** telles que l'aménagement de poste, l'allègement de l'intensité du travail, la réduction du temps de travail, des jours de congés supplémentaires, possibilité de passer à temps partiel bonifié, avec maintien du salaire au-delà du temps partiel, (70 à 80%) voire maintien du salaire à 100% ;
- **Reconnaissance, prévention et réparation de la pénibilité** par l'amélioration des conditions de travail, des effectifs suffisants, la réduction du temps de travail, un départ anticipé en retraite, le passage à temps partiel avec maintien du salaire à 100% pour ceux qui ont effectué des travaux pénibles, comme les magasiniers par exemple et certains postes de l'industrie.

Ces revendications sont à négocier. La CGT ne se contentera pas de déclarations d'intention ni de mesures « *sous réserve de l'évolution de l'activité et de la situation de l'entreprise* » ou d'autres laissées à la discrétion de la direction comme le passage à temps partiel pour les plus de 55 ans.

Nous pourrions, comme toujours, signer un accord à condition qu'il comporte de réelles améliorations pour les salariés comme nos revendications le permettent.

Prochaine réunion le 2 septembre.

Après le contrat de génération pour les seniors, arrive la retraite, mais quand, comment et à quel niveau de pension ?

Sujet d'actualité dont le projet de réforme sera présenté prochainement en conseil des ministres et les salariés, privés d'emplois et retraités ont de quoi être inquiets.

CGT, FO, FSU et Solidaires n'acceptent pas l'allongement de la durée de cotisations, le recul de l'âge de départ en retraite, l'opposition privé/public, la baisse des pensions. Non seulement il faut sortir des logiques précédentes qui ont créé et accentué les injustices et inégalités mais il faut changer de cap et rompre avec les politiques d'austérité.

**CGT, FO, FSU et Solidaires appellent à une mobilisation nationale
interprofessionnelle le 10 septembre, avec grèves et manifestations
pour ne pas laisser le Medef faire la loi
et imposer d'autres choix au gouvernement.**